

Département de l'Hérault

Mairie de Saint Martin de Londres

34380



DELIBERATION
du Conseil Municipal
de la Commune de SAINT MARTIN DE LONDRES

L'an deux mil dix-huit, le 10 décembre à 19h00, le Conseil Municipal de la Commune de SAINT MARTIN DE LONDRES, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, sous la Présidence de Monsieur Jean-Louis RODIER, Maire.

Nombre de conseillers en exercice : 19 / Présents : 11 / Votants : 15

Présents : Jean-Louis RODIER - Michel CARLIER - Alain PICARD - Claude LORY - Gérard BRUNEL - Nicole GRAZIOSO - Jacques COLOMBANI - Frédérique JOUVE - Fabrice CAPPEZ - Amandine NABAIS - Michel CROUSILLES.

Absents : Fabienne ARBIEU excusée a donné pouvoir à Nicole GRAZIOSO, Thierry CARRIER, Martine BRINGUIER excusée a donné pouvoir à Claude LORY, Christian CORNEE excusé a donné pouvoir à Jean-Louis RODIER, Corinne LEGROS excusée, Didier PEYTHIEU excusé a donné pouvoir à Michel CROUSILLES, Noëlle LASALLE, Jacques DOURAU excusé.

Secrétaire de Séance : Fabrice CAPPEZ

N° 52/2018

OBJET : AIDE AUX SINISTRES DU DEPARTEMENT DE L'AUDE

Après les inondations qui ont frappé le département de l'Aude, l'Association des Maires du Département de l'Hérault nous a fait part de sa volonté d'exprimer sa solidarité avec les habitants des territoires touchés. Aussi, les communes sont invitées à délibérer en Conseil municipal afin de faire voter une aide d'urgence.

L'Association des Maires de l'Hérault centralisera les enveloppes et se chargera de les transmettre globalement à l'Association des Maires du Département de l'Aude.

Le Maire propose au conseil municipal d'attribuer une aide de secours d'urgence d'un montant de 2 000 €.

Le Conseil Municipal délibère et décide à l'unanimité de :

Attribuer une aide d'un montant de 2 000 € aux sinistrés du département de l'Aude qui sera mandatée sur le compte de l'association des maires de l'Hérault, chargée de transmettre les fonds d'aide à l'association des maires du département de l'Aude.

Autoriser le maire à procéder à signer tout document relatif à cette décision.

A St Martin de Londres,
Le Maire,
Jean-Louis RODIER

